

# MER ET LITTORAL

## Plan d'actions prioritaires

*(version prenant en compte les propositions faites lors du CNML du 25 janvier 2018)*

### UN CADRE D'ACTION : LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA MER ET LE LITTORAL

La Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) a formulé l'enjeu de connaissance, la nécessaire transition écologique, la volonté de développer une économie bleue durable et l'objectif de bon état écologique du milieu. Surtout, par rapport aux documents stratégiques antérieurs, elle met en exergue la dimension internationale de nombreux enjeux, posant la question de la capacité d'influence de la France, souligne l'importance de s'engager pour le maritime au niveau européen et prend résolument le parti d'une approche territoriale, notamment avec les Régions et les collectivités d'outre-mer, ainsi qu'au moyen des stratégies de façade et de bassins, à co-construire à la bonne échelle.

Pour autant, il faut en **dynamiser la mise en œuvre** et le **Comité interministériel de la mer tenu par le Premier ministre le 17 novembre 2017** a défini une politique maritime pour les cinq ans et fixé des axes déclinés en actions, dont celles qui suivent ont vocation à être suivies et enrichies dans le cadre de concertation du Conseil national de la mer et des littoraux.

Dans ce cadre, les actions prioritaires doivent relever 5 défis prioritaires :

- protéger et restaurer **les milieux marins**,
- anticiper l'**évolution du trait de côte** dans un contexte de changement climatique
- développer les **énergies marines renouvelables**,
- **accompagner nos filières maritimes (pêche, aquaculture, nautisme, transports, ...)** dans la **transition écologique et énergétique et face au défi de la compétitivité**,
- et enfin réussir la transformation de nos **grands systèmes portuaires**.

Enfin, pour poser les bases opérationnelles à la Stratégie nationale pour la mer et le littoral, 4 leviers particuliers sont identifiés :

- développer la **connaissance** et amplifier l'**innovation**,
- associer les **acteurs** et impliquer **les territoires dans la transition**,
- mettre en œuvre la **planification stratégique** dans les façades et bassins maritimes,
- adapter **les modes d'action des services de l'Etat** et de ses opérateurs, en particulier ceux du Ministère de la transition écologique et solidaire chargé de la mer.

## CINQ DEFIS

### Protéger et restaurer les milieux marins :

Les plans d'action pour le milieu marin ont été approuvés récemment pour la métropole, leur mise en œuvre est engagée. Une dynamique de protection équivalente doit être menée sur l'outre-mer, dont les enjeux de protection de la biodiversité sont immenses. Ces actions doivent en outre s'inscrire dans la démarche globale de lutte contre les effets du changement climatique.

La meilleure gouvernance des océans à l'échelle mondiale sera également un enjeu majeur, notamment dans le cadre des négociations sur la gestion de la haute-mer mais aussi des initiatives à prendre en matière de déchets, de lutte contre la surpêche et de gestion des pollutions telluriques à l'échelle des bassins maritimes.

<b>Renforcer la protection opérationnelle</b>	Appuyer le montage de projet de protection/reconquête des milieux marins : mise en place d'une cellule d'appui aux porteurs de projets	2018-2019
	Réviser la stratégie nationale aires marines protégées pour un cadre dynamique tourné vers la mise en gestion effective	2020
	Renforcer les moyens de contrôle des pêches et pour l'environnement (notamment outre-mer), d'appui (CACEM) et établir des plans de contrôle de l'environnement marin	2020
	Développer de nouveaux outils de contrôle des activités maritimes (drones, satellite,...).	2018-2020
<b>Reconquérir les écosystèmes marins</b>	Atteindre, a minima, 75% de protection des récifs d'ici 2021 et étendre la protection des mangroves à 55000 ha d'ici 2020.	2020-2021
	Lancer des appels à projets dans les Outre-mer visant la protection et la restauration des récifs coralliens et les mangroves.	2018
	Elaboration d'un plan d'actions pour lutter contre les pollutions telluriques en mer, incluant un volet de prévention des déchets plastiques.	2018
	Mettre en place un dispositif de gestion de crise écologique (cyclone, blanchissement etc..).	2018
	Lancer une campagne d'identification de premières zones pertinentes de Conservation Halieutique (ZCH).	1 <sup>ère</sup> zone désignée en 2018
<b>Améliorer la gouvernance des océans à l'échelle mondiale</b>	La biodiversité en haute-mer : plaider pour un niveau d'ambition élevé, associer les parties à la préparation des négociations.	2018-2020
	Transposer les conventions de responsabilité de l'OMI : conventions de Nairobi et substances nocives et potentiellement dangereuses 2010.	2018
	S'impliquer dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et la préparation des rendez-vous de 2020 de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique et du Congrès mondial de la Nature.	2018-2020

## **Anticiper l'évolution du trait de côte dans un contexte de changement climatique**

Avec ses 7500 km de côtes en métropole et en outre-mer, la France est particulièrement concernée par la problématique du recul du trait de côte. 22 % des rivages sont impactés et ce chiffre pourrait être revu à la hausse avec les effets du changement climatique. Parallèlement et malgré les mesures de protection et de planification plus importantes en bord de mer, la pression sur le littoral et son artificialisation sont croissantes : 9 % de la population résidente se trouve sur 4 % du territoire et ceci s'accroîtra encore.

L'adaptation des littoraux au changement climatique nécessite une réponse globale s'appuyant sur les forces de tous les partenaires. Parmi les problématiques, la question de l'érosion est un sujet important. La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte propose une logique globale de reconstitution des territoires et d'utilisation de solutions basées sur la nature. Sa mise en œuvre suppose une rénovation des cadres juridiques. La création d'un réseau national des observatoires du trait de côte doit faciliter l'action partenariale des structures locales pour offrir un socle de connaissances accessible au plus grand nombre et accompagner l'émergence de solutions face à l'évolution du littoral.

<b>Garantir la résilience des territoires littoraux</b>	Etudier la mise en place un dispositif juridique innovant pour permettre aux territoires littoraux de s'adapter au recul du trait de côte tout en garantissant un développement équilibré.	2018
	Réunir l'ensemble des structures locales d'observation du littoral dans un projet commun au travers du réseau national des observatoires du trait de côte.	2018-2020
	Valoriser les résultats du programme ADAPTO qui expérimente sur 10 sites la reconstitution spatiale sur la base du rôle rendu par les espaces naturels littoraux	2018-2019

## **Développer les énergies marines renouvelables :**

Le développement des énergies marines (éolien en mer posé et flottant, hydrolien, énergie thermique des mers...) représente un enjeu majeur pour la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables et la création de nombreux emplois induits à terre et en mer. Le gisement est considérable, la production d'énergie renouvelable est plus régulière et importante qu'à terre, et ces technologies sont créatrices d'emplois en France. Il devra contribuer fortement à l'atteinte de l'objectif de 40 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité en 2030. Un des enjeux sera d'arriver à des bénéfices communs pour les acteurs énergéticiens et la filière maritime française, ce qui suppose un effort de synergie sur la définition des besoins et des offres de service.

<b>Simplifier</b>	Mise en place d'un « <i>permis enveloppe</i> » pour les prochains appels d'offres, réalisés par les services de l'État.	2018
<b>Préparer les prochains appels d'offres</b>	Etudes préalables en vue de l'engagement d'appels d'offres sur l'éolien flottant au nord de la Bretagne et en Méditerranée, en coopération avec les régions qui le souhaitent.	2018-2020
	Etudes environnementales et débat public sur le projet de parc éolien au large d'Oléron.	2018-2019
	En fonction des retours d'expérience, études préalables pour des projets pré-commerciaux hydroliens dans le Raz Blanchard et le Fromveur.	2018-2020
<b>Développer les</b>	Lancement d'une étude sur le potentiel des EMR en outre-	2018

**EMR outre-mer** mer en partenariat avec les collectivités concernées.

**Accompagner nos filières maritimes et portuaires dans la transition écologique face au défi de la compétitivité :**

Le secteur maritime a un rôle fondamental pour nos économies, en termes de transports, de pêche, d'aquaculture, de ressources minérales, de biotechnologies, de tourisme et de plaisance. La réduction des impacts des activités maritimes sur les milieux qui les accueillent est une condition *sine qua non* de son développement. La transition écologique est aussi un avantage compétitif dans le futur. Il est donc urgent pour les filières maritimes de relever les défis des émissions de CO2, des pollutions atmosphériques, du recyclage des navires et des déchets, des mouillages durables et du respect des équilibres écosystémiques. Dans un monde maritime fortement soumis à la concurrence internationale, cette transition des activités implique aussi un accompagnement spécifique en termes d'aide à l'investissement, de conditions sociales et de formation, qui sont autant de facteurs clé de sa compétitivité.

<b>Réduire les gaz à effet de serre et les émissions de polluantes du transport maritime</b>	Porter une stratégie cohérente avec les Accords de Paris à l'OMI, en ligne avec la déclaration Tony De Brun présentée au <i>One Planet Summit</i> .	2018 puis 2023
	Porter la création d'une zone de contrôle des émissions (SOx+NOx) en Méditerranée à l'OMI.	2019
	Porter une réglementation internationale sur les particules fines (OMI ou UE).	2020
	Interdire les rejets des systèmes de lavage de gaz (scrubbers) ouverts au niveau européen.	2019
<b>Accélérer le renouvellement de la flotte de commerce</b>	Adapter la réglementation et mettre en place un plan de soutien au GNL pour accompagner les acteurs portuaires, maritimes et industriels dans la transition énergétique.	2018
	Adapter les leviers fiscaux de financement de la flotte de commerce et asseoir ses conditions de compétitivité.	2018
<b>Concilier transport maritime et préservation des écosystèmes</b>	Moderniser le dispositif de lutte contre les pollutions marines Polmar-terre.	2020
	Améliorer les capacités de prévention des accidents maritimes, dans les secteurs les plus exposés, renforcer les capacités de soutien à la gestion des crises environnementales.	2020
	Soutenir des labels ou des chartes contenant des mesures volontaires de réduction des impacts environnementaux du transport maritime.	2020
	Mettre en place la réglementation ballast et veiller à son application et développer les systèmes de détection des cétacés.	2020
	Soutenir au niveau international une initiative visant à prévenir les pertes de conteneurs.	2020
<b>La transition écologique appliquée à la plaisance et au</b>	Consolider la compétitivité de l'offre française de nautisme.	2018-2020
	Rendre effective la REP des navires de plaisance.	1 <sup>er</sup> janvier 2019

## **nautisme**

<b>Accompagner la stratégie de filière Pêche et aquaculture</b>	Définir une stratégie de filière.	2018
	Améliorer les conditions de travail et de sécurité à bord des navires dans le cadre du renouvellement de la flotte.	2018-2019
	Achever la réforme des droits à produire afin de renforcer l'efficacité économique de la gestion des droits de pêche.	2018
	Renforcer la résilience de la pêche et de l'aquaculture aux aléas.	2019-2020
	Favoriser le développement de l'aquaculture, en facilitant et simplifiant les procédures administratives.	2018-2019
	Valoriser le potentiel de développement de l'aquaculture outre-mer en renforçant l'animation et le suivi stratégique dans le cadre d'une action concertée entre FranceAgriMer et l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer.	2018-2020

<b>Enseigner la mer et les métiers de la mer</b>	Faire de l'ENSM une école maritime de référence au niveau international, mettre en place un réseau de l'enseignement supérieur maritime.	2020
	Renforcer les capacités de formations maritimes outre-mer.	2020
	Mettre en place une stratégie de formation maritime cohérente (lycées) avec les besoins de renouvellement des générations, notamment par l'apprentissage dans le domaine de la pêche.	2020

## **Réussir la transformation de nos grands ports maritimes :**

Les ports maritimes et leur hinterland fluvial et ferroviaire constituent un outil important au service de la compétitivité du commerce extérieur français ainsi que de la création d'emplois et de valeur dans les territoires. Ils doivent offrir des solutions logistiques performantes aux industriels et aux exportateurs afin de leur permettre de se positionner au mieux sur les marchés internationaux et, notamment, d'éviter le transit, la logistique correspondante et le traitement de leurs marchandises conteneurisées par des ports étrangers.

<b>Revoir la fiscalité des ports.</b>	Mettre en place une mission conjointe du CGEDD, du CGEfi et de l'IGF afin d'examiner les conditions de la pérennité du modèle économique des GPM et des ports fluviaux de l'Etat.	2018
	Prendre en compte lors de la détermination des taux de dividendes des ports la soutenabilité de leur trajectoire financière.	2018
<b>Améliorer la compétitivité des chaînes logistiques</b>	Renforcer la gouvernance des axes portuaires Seine, Méditerranée-Rhône-Saône et Nord.	2018-2022
	Développer les synergies avec les ports décentralisés, pour une politique portuaire nationale.	2018-2022
<b>Développer les</b>	Favoriser le développement des ports de commerce	2018-2022

<b>ports ultramarins</b>	ultramarins en les insérant davantage dans leur environnement régional.	
	Favoriser la croisière maritime dans les territoires ultramarins en respectant les capacités d'accueil social et environnemental des territoires.	2018-2022
	Développer les plateformes de transbordement dans les ports antillais.	2018-2022
<b>Améliorer la compétitivité réglementaire des ports et de leurs zones industrielles</b>	Moderniser le dispositif de soutien au transport combiné.	2019
	Sécuriser le cadre juridique des conventions de terminal.	2018
	Encourager les expérimentations locales pour faciliter la valorisation des zones industrialo-portuaires, une première expérimentation sera lancée sur le port de Marseille.	2018-2022

## QUATRE LEVIERS

### Développer la connaissance, amplifier l'innovation :

La connaissance pour l'action publique, l'innovation et les entreprises maritimes durables doit être développée, en portant, à l'échelle européenne une nouvelle ambition et en favorisant les synergies entre porteurs d'enjeux, acteurs locaux, recherche privée et recherche publique.

Enfin, il faut préparer l'apport de la France durant l'élaboration dès 2019 de la décennie des sciences océaniques pour le développement durable ONU 2021-2030.

<b>Relancer les grandes expéditions</b>	Soutenir la transformation de la flotte de recherche et développer une synergie entre la flotte nationale et les autres moyens d'observation.	2018-2022
	Encourager les initiatives privées.	
<b>Renforcer la coordination nationale</b>	Mieux porter les thèmes marins dans les programmes cadres de recherche et d'innovation européens lors de la préparation du prochain programme cadre.	2018-2020
	Relancer l'innovation dans l'industrie navale, notamment à travers le CORICAN, et accompagner les projets en termes de financement.	2018
<b>Evaluer les impacts du changement climatique et des activités humaines</b>	Consolider les réseaux d'observation et de surveillance.	
	Créer une plateforme publique ouverte des données de la mer.	

### Associer les acteurs et impliquer les territoires dans la transition :

La mise en œuvre de la transition écologique et solidaire de notre société n'est pas l'apanage de l'État. Des dynamiques existent dans les collectivités, dans le monde économique et dans la société civile. Il s'agit de les valoriser, les encourager, les démultiplier. Le Conseil national de la mer et des littoraux, et les conseils maritimes de façade et de bassins ultramarins doivent être des lieux de mobilisation coordonnée et de recherche de synergie entre les politiques publiques et les

initiatives privées. De façon coordonnée, le Comité France maritime accompagne les dynamiques de filières, il est un lieu de dialogue entre elles pour proposer et faciliter la mise en œuvre des stratégies de développement de l'économie et de l'emploi maritime.

<b>Actions mobilisatrices Comité France maritime</b>	Faire émerger des propositions des acteurs économiques afin de constituer une puissante filière maritime par la mobilisation des acteurs publics et privés autour du comité France maritime.	2018-2022
<b>Actions mobilisatrices Conseil national de la mer et des littoraux</b>	Rechercher des synergies entre porteurs d'enjeux, acteurs locaux, recherche privée et recherche publique.	2018-2022
	Sensibiliser et faire participer le public, en particulier les jeunes, s'appuyer sur les fédérations sportives, pour faire du développement durable de la mer et du littoral un sujet familier et développer l'attractivité des métiers de la mer.	2018-2022
	Développer des territoires maritimes et littoraux « à valeur d'expérience » : expérimenter un meilleur rapport avec la mer et en déduire notamment les évolutions du cadre législatif et réglementaire pour le favoriser.	2018-2022

#### **Mettre en oeuvre la planification stratégique dans les façades et bassins maritimes :**

L'enjeu de la planification des espaces maritimes est d'améliorer la coexistence entre les activités et usages ainsi que leur compatibilité avec le bon état écologique du milieu marin. En fixant les objectifs stratégiques et en donnant une carte des vocations, les documents stratégiques de façade et de bassin ultramarin définissent la stratégie pour la façade ou le bassin maritime et donnent de la visibilité aux acteurs économiques sur les espaces et les conditions possibles de développement de leurs activités. Ils doivent répondre notamment aux objectifs de la politique nationale de transition énergétique. Ils assurent également la bonne prise en compte des enjeux écologiques.

<b>Planification stratégique dans les façades et bassins maritimes</b>	Elaborer des stratégies de façade maritime et bassin ultra-marine :	2019
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• proposer une synthèse des enjeux et une vision d'avenir,</li> <li>• organiser une concertation avec le public,</li> <li>• définir les objectifs stratégiques et la planification des espaces maritimes en associant les acteurs au travers des Conseils maritimes de façade et de bassin maritime,</li> <li>• consultation finale et approbation.</li> </ul>	<i>janvier 2018</i> <i>fév.-mars 2018</i> <i>janv.-juin 2018</i>  <i>octobre 2018- mars 2019</i>
	Proposer des volets maritimes lors de la révision des contrats de plan Etat-Région pour les régions littorales.	2018-2020
	Elargir le contrat de plan interrégional Etat-Régions « plan Rhône » à la façade maritime méditerranéenne.	2018-2020
	Elaborer des plans d'action de façade maritime et bassin ultra-marine.	2020-2021

#### **Adapter les modes d'action des services de l'Etat :**

Le mode d'action de l'État et de ses opérateurs doit être revu pour plus d'efficacité dans ses interventions, ses services, ses politiques sectorielles et leur coordination afin de mieux répondre

aux cinq défis prioritaires. Cela concerne en particulier le Ministère de la transition écologique et solidaire, porteur de fonctions essentielles comme la sécurité, la formation maritime, les infrastructures, la protection des milieux, la planification, ainsi que de politiques sectorielles très impliquées en mer avec les transports et l'énergie, mais aussi de l'approche transversale sur la mer et le littoral.

<b>Moderniser le fonctionnement de l'administration maritime (DIRM/DM et DDTM/DML)</b>	Réformer et simplifier l'encadrement des activités maritimes (marins, navires, armateurs et plaisance), en donnant une plus grande autonomie et capacité d'innovation aux armateurs et constructeurs. Mettre en place une réglementation adaptée aux nouveaux usages (drones, navires télé-opérés).	2020
	Faciliter les relations avec les usagers en offrant de nouveaux services (portail armateur, portail plaisance), en dématérialisant les procédures et en créant des guichets uniques pour l'ensemble des procédures. Ouvrir les données pour permettre d'améliorer l'action administrative, et développer de nouveaux services publics ou privés.	2020
	Moderniser la gestion de la signalisation maritime et accompagner le développement de la e-navigation.	2021
	Poursuivre la modernisation de l'ENIM et son rapprochement du régime général par la création d'une branche accident du travail et la mise en œuvre de la Déclaration sociale nominative.	Stratégie établie en 2019 après étude, DSN en 2020
	Renforcer la sûreté dans les transports maritimes, y compris en termes de cybersécurité (étude financement de la sûreté, étude criblage des voyageurs, arrêté fixant les objectifs de contrôle).	2018
	Pérenniser le modèle de la SNSM et accompagner sa modernisation.	2018
	Définir un plan de développement de la flotte stratégique, en s'appuyant sur les travaux du conseil supérieur de la marine marchande.	2018